

Ministry Of Education Plan d'enseignement individualisé (PEI)

CE PEI CONTIENT AD MOD D

RAISON JUSTIFIANT L'ÉLABORATION DU PEI

- Élève identifié comme étant en difficulté par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) Élève non identifié comme étant en difficulté, mais qui requiert un programme et / ou des services à l'enfance en difficulté, y compris des attentes d'apprentissage modifiées ou différentes ou des adaptations

PROFIL DE L'ÉLÈVE

NISO de l'élève: 123456789

Nom de famille: Non-identifi

Prénom: Secondaire

Sexe: M

Date de naissance: 24/06/1992

École: École de l'Ontario

Palier: Secondaire

Semestre: 1

Directrice / directeur d'école: B. Direction

Année d'études / classe pour l'enfance en difficulté: 11e année

Année scolaire: 2007-2008

Placement: Classe ordinaire avec services indirects

Caractéristiques manifestées (élève non identifié):
L'élève requiert de l'équipement spécialisé pour l'aider avec la modulation de l'attention.

L'élève (palier secondaire seulement) étudie actuellement en vue d'obtenir le:

- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario Certificat d'études secondaires de l'Ontario Certificat de rendement

Secondaire Non-identifi

DONNÉES DES RAPPORTS D'ÉVALUATION PERTINENTS		
Sources d'information	Date	Résumé des résultats
Ergothérapie	10/11/2006	Le rapport confirme que l'élève éprouve des difficultés au niveau de l'attention et de l'équipement spécialisé est recommandé.
LES POINTS FORTS ET LES BESOINS DE L'ÉLÈVE		
Points forts	Besoins	
Style d'apprentissage: visuel	Habilités liées à la productivité : attention	
Habilités sociales avec ses pairs	Habilités liées à la productivité: attention	
Habilités liées à la mémoire visuelle		
Habilités liées à la clavigraphie		
Intérêts: les ordinateurs, les sports, la pêche et la chasse		

Secondaire Non-identifi

MATIÈRES, COURS / CODES OU AUTRES PROGRAMMES AUXQUELS LE PEI S'APPLIQUE

« Adaptations » (AD), « Attentes modifiées » (MOD) ou « Attentes différentes » (D)

1.Mathématiques	<input checked="" type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input type="checkbox"/> D
2.Français	<input checked="" type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input type="checkbox"/> D
3.Éducation physiques et santé	<input checked="" type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input type="checkbox"/> D
4.Enseignement religieux	<input checked="" type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input type="checkbox"/> D
5.Études sociales	<input checked="" type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input type="checkbox"/> D
6.Arts plastiques	<input checked="" type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input type="checkbox"/> D
7.Sciences et technologie	<input checked="" type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input type="checkbox"/> D
8.Habilités liées à la productivité: attention	<input type="checkbox"/> AD <input type="checkbox"/> MOD <input checked="" type="checkbox"/> D

FORMATS DES BULLETIN
 Bulletin scolaire de l'Ontario
 Autre format de bulletin
ADAPTATIONS, Y COMPRIS L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE

Les adaptations sont censées être les mêmes dans toutes les matières, sauf indication contraire

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation
Tutorat par les pairs	Siège préférentiel	Lieu tranquille ou individuel
Aide à prendre des notes	Autre aire de travail	Pauses périodiques
Matériel concret	Lecture des directives et/ou des questions	
Reformuler l'information	Réponses orales	
Lecture de textes ou de consignes	Siège préférentiel dans la salle de classe ordinaire	
Enseignement préalable/enseigner la leçon à nouveau	Transcription des réponses	
Fournir des stratégies organisationnelles	Adapter les critères de réussite	

Secondaire Non-identifi

ÉVALUATIONS PROVINCIALES	
C'est une année d'évaluation provinciale	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Adaptations autorisées	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (énumérer ci-dessous)
Exemption et motif	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (énumérer ci-dessous)
Dispense - Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) et motif	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (énumérer ci-dessous)
Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO)	<input type="checkbox"/> Oui

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT À L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

MATIÈRES, COURS / CODES OU AUTRES COURS

Habilités liées à la productivité: attention

Niveau de rendement actuel (en général d'après le bulletin du mois de juin précédent):

Cours préalable au palier secondaire (s'il y a lieu):

Cote / Pourcentage:

Année d'études dans le curriculum:

Niveau de rendement actuel dans les autres cours:

L'élève réussit parfois à se concentrer à la tâche pendant la matinée, cependant, il nécessite une réorientation constante en après-midi.

Le ou les buts annuels du programme : Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire (ou d'un semestre) dans une matière, un cours ou un programme.

L'élève sera plus productif au cours de la journée scolaire en étant capable de moduler davantage son attention pour de plus longues périodes de temps.

Attentes d'apprentissage	Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
1ere trimestre/semestre		
L'élève pourra augmenter sa capacité d'attention à 25 minutes pendant une leçon formelle.	Fournir à l'élève l'équipement recommandé par le professionnel permettant l'autorégulation.	Grilles de fréquence / Grilles d'autorégulation / Observations
	Minimiser les distractions.	Entretiens un à un / Résolutions de problèmes
	Fournir des appuis visuels.	
	Planifier la journée de façon à offrir des activités permettant à l'élève de bouger entre les activités.	
	Utiliser une minuterie/Morceler les tâches/Matériel contact.	
2e trimestre		
3e trimestre		

Secondaire Non-identifi

RESSOURCES HUMAINES (personnel enseignant et non enseignant)

Type de service	Fréquence ou intensité des services fournis par le personnel du conseil scolaire	Endroit où est dispensé le service
Enseignante/enseignant ressource	Consultations au besoin	classe ordinaire
Ergothérapeute	Consultations au besoin	classe ordinaire

Prestation de services auxiliaires de santé en milieu scolaire: Non Oui

ÉQUIPE DE L'ÉLABORATION DU PEI

Membre du personnel	Titre
Mme Enseignante 1	Enseignante ressource
Mme Enseignante 2	Enseignante-titulaire
B Direction	Personne à la direction

PLAN DE TRANSITION Non Oui

But(s) à long terme:

Assurer une transition harmonieuse entre l'école et le postsecondaire ou le monde du travail.

Mesures nécessaires	Personne(s) responsables des mesures	Échéanciers
Entretenir un dialogue avec l'élève et ses parents afin d'explorer ses options après la 12e année	Personnel en orientation	printemps 2009

Secondaire Non-identifi

REGISTRE DES CONSULTATIONS MENÉES AUPRÈS DU PARENT / DE L'ÉLÈVE

Date	Description de la consultation	Commentaires du parent et de l'élève / Résultats de la consultation
18/09/2008	Rencontre pour le partage du rapport d'évaluation en ergothérapie	Les parents sont d'accord avec le rapport présenté ainsi que l'élaboration d'un PEI pour adresser les difficultés d'attention de leur enfant.
30/10/2008	Envoi du PEI	Les parents retournent le PEI signé à l'école avec aucune modification.
23/11/2008	Révision et mise à jour de l'attente par le personnel	Aucune modification ne sont apportées au PEI.
07/12/2008	Rencontre avec les parents pour la remise du bulletin scolaire	Les parents sont déçus du peu d'amélioration en ce qui a trait à la concentration de leur enfant. Ils s'engagent à investiguer davantage ses difficultés auprès d'un médecin.

RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE D'ÉCOLE

La directrice et le directeur d'école est tenue par la loi de s'assurer que le PEI est terminé dans les 30 jours de classe qui suivent le placement de l'élève dans un programme et / ou des services d'éducation de l'enfance en difficulté, et que les parents ont été consultés lors de son élaboration. La directrice et le directeur d'école doit s'assurer qu'une copie du PEI est remis aux parents (ou à l'élève si celui-ci est âgé d'au moins 16 ans) et que le PEI sera mis en oeuvre et révisé en fonction du bulletin scolaire de l'élève et à chaque période visée par le bulletin.

Signature de la directrice ou du directeur d'école

Date

Observations des parents et de l'élève / Résultat de la consultation
(S'il vous plaît signer et retourner cette page à l'école pour le dossier scolaire de l'Ontario)

Date

Signature de l'élève (âgé de 16 ans ou plus)

Date